

ANNEXES AU REGLEMENT INTERIEUR

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES ♦ ALBA LA ROMAINE - AUBIGNAS - LE TEIL - ST-THOME - VALVIGNERES

❖ ANNEXE 1 du règlement intérieur : Tarifs d'inscription

Habitants de la Communauté de Communes	TARIFS
Moins de 18 ans	GRATUIT
Adultes	GRATUIT
Usagers temporaires	5 euros + chèque de caution
Collectivités	Gratuit
Habitants hors Communauté de Communes	
Moins de 18 ans	Gratuit
Adultes	15 euros
Usagers temporaires	5 euros + chèque de caution
Collectivités	Gratuit

❖ ANNEXE 2 du règlement intérieur : Catégories d'emprunteur

➤ Emprunteur individuel

Prêts autorisés par carte	Durée de prêt
15 documents : 12 livres et 3 revues (sur l'ensemble du réseau)	3 semaines
✓ <i>Dont 2 nouveautés au maximum, sur 2 bibliothèques différentes</i>	

➤ Collectivité

Ecoles/ Centre de loisirs/ TAPS	Durée de prêt
40 documents	2 mois
Crèches/Maisons de retraite	
15 documents	2 mois
Assistants maternelles	
12 albums jeunesse 3 revues	2 mois

❖ **ANNEXE 3 du règlement intérieur : Modalités de prêts**

Prolongations des prêts	Durée
Possibilité de prolonger 2 fois	3 semaines
✓ <i>Hors documents réservés, documents en retard de plus de 10 jours et nouveautés</i>	

Réservations par carte	Durée de mise à disposition
2 réservations sur l'ensemble du réseau	10 jours

❖ **ANNEXE 4 du règlement intérieur : Les retards**

Retard par carte et par document	Pénalités
10 jours de retard	- Suspension du droit de prêt jusqu'au retour des documents.*
A partir d'un mois de retard	- Interdiction de prêt d'une durée de 3 semaines après le retour des documents.
5 mois de retard	- Transmission du dossier au Trésor Public. L'utilisateur doit régler le prix du livre neuf.

*En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit procéder à son remplacement, et la suspension de prêt sera levée.